

Arrêté réglementaire

N° 2026-52

Objet : Désignation des examinateurs suppléants pour les épreuves d'admission des concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2025-05 du 9 janvier 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-209 du 19 août 2025 portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-214 du 2 septembre 2025 portant désignation des correcteurs des concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-219 du 5 septembre 2025 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des

concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n° 2025-226 du 16 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-209 portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-231 du 26 septembre 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-242 du 6 octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-05 du 9 janvier 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-258 du 17 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-231 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de rédacteur territorial, session 2025,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu les besoins en postes exprimés par les collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des examinateurs suppléants pour participer à la conduite des épreuves en cas d'empêchement de membres de jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des examinateurs suppléants au jury pour la conduite des épreuves d'admission des concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial, session 2025, est établie comme suit :

Collège des élus			
Madame	ASTRE Joëlle	Conseillère municipale	Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon (69)
Madame	ATIK Donia	Conseillère municipale	Ville de Domène (38)
Monsieur	BELLEGO Olivier	Adjoint au Maire	Commune de Châtillon-sur-Cluses (74)
Monsieur	BONNIEL Jacques	Adjoint au maire, arts, culture et tourisme	Ville de Lyon (69)
Madame	BORODINE Geneviève	Conseillère municipale	Ville de Cublize (69)

Madame	BROYER Sylvie	Conseillère municipale	Ville de Soucieu-en-Jarrest (69)
Madame	CHADIER Béatrice	Conseillère municipale	Commune de Joux (69)
Madame	CHAFFRINGEON Anne-Marie	Adjointe au maire	Ville de la Tour de Salvagny (69)
Monsieur	COLIN Claude	Adjoint au maire à la culture	Ville de Corbas (69)
Monsieur	COTTAZ Jean-Pierre	Conseiller municipal	Ville de Beynost (01)
Madame	DECQ-CAILLET Dominique	Adjointe au maire	Ville de Dardilly (69)
Madame	DUMAS Françoise	Conseillère municipale	Ville de Chaponost (69)
Monsieur	FARNOS René	Conseiller municipal	Ville de Feyzin (69)
Madame	FRAGOLA Annie	Adjointe au maire Conseillère communautaire	Ville de Crolles (38) Communauté de communes Le Grésivaudan (38)
Madame	GALLIARD Pascale	Conseillère municipale	Ville de La Tronche (38)
Madame	GAZAN Véronique	Maire	Ville de Champagne au Mont d'Or (69)
Monsieur	JOUBERT Frédéric	Adjoint au maire	Ville de Caluire et Cuire (69)
Madame	LAGARDE Caroline	Conseillère métropolitaine	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	LAGRANGE Michel	Adjoint au maire	Ville de Marcy-l'Étoile (69)
Madame	LUTZ Sophie	Adjointe au Maire Vice-présidente Centre de gestion	Ville de Villefranche-sur-Saône (69) CdG69
Monsieur	MARION Richard	Conseiller municipal Conseiller métropolitain Représentant du CA	Ville de Vaulx en Velin (69) Métropole de Lyon (69) SDMIS du Rhône (69)
Madame	MERCIER Edith	Adjointe au maire, déléguée à la culture, au patrimoine et au devoir de Mémoire	Ville d'Irigny (69)
Madame	MICHAUD Maryse	Conseillère municipale Vice-présidente	Ville d'Oullins-Pierre-Bénite (69) CdG69
Monsieur	MIRABEL Pierre	Adjoint au Maire	Ville de Solaize (69)
Madame	NACHURY Dominique	Conseillère communautaire	Métropole de Lyon (69)
Madame	RIONDET Odile	Adjointe au Maire	Ville de Solaize (69)

Collège des personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux			
Madame	AJAMIAN-ROBIN Nora	Attachée principale, Responsable ressources humaines	CCAS de la Ville de Lyon (69)
Monsieur	AUBERT Emmanuel	Attaché principal, Directeur général des services	Ville de Saint-Marcel-les-Valence (26)
Madame	AYMARD Sandrine	Attachée principale, Directrice générale des services	Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région (69)
Madame	BALLET-BAZ Estelle	Attachée principale, Directrice services seniors et liens intergénérationnels	Ville de Villeurbanne (69)
Madame	BARBIER Capucine	Attachée territoriale, Directrice adjointe des ressources humaines	Ville de Sainte Foy-lès-Lyon (69)
Madame	BARC Jessica	Attachée territoriale, Responsable cohésion sociale, contrat de ville et réussite éducative	Villefranche Agglo Beaujolais Saône (69)
Monsieur	BAYET Cyril	Attaché principal, Responsable de l'unité pédagogique, Adjoint à la cheffe du service concours	Cdg69
Monsieur	BERTHAUT Baptiste	Attaché d'administration, Chef du service budget et prospective, Adjoint au directeur des finances	Département du Rhône (69)
Madame	DE CAMARET Magali	Attachée territoriale, Chargée de projet d'aménagement et de planification	Ville de Rillieux-la-Pape (69)
Madame	DECKMIN Ingrid	Attachée principale, Directrice de la culture, du sport, de la vie associative, de la citoyenneté et de l'événementiel	Ville de Saint-Fons (69)
Monsieur	DECLAS Nicolas	Attaché principal, Directeur des solidarités, Adjoint au DGA Service à la population	Ville de Caluire et Cuire (69)
Madame	DÉJEANT Aurélie	Attachée territoriale, Cadre pédagogique, service concours	Cdg69

Monsieur	DEPIERRE Benoît	Attaché principal, DGA services à la population	Ville de Rillieux-la-Pape (69)
Madame	DESJARDINS Anne-Laure	Attachée principale, Responsable formation insertion	Ville de Lyon (69)
Madame	DIANA-PIZZETTA Isabelle	Attachée principale, Directrice des finances	Ville de La Mulatière (69)
Madame	DROUIN Anne-Lise	Attachée principale, Directrice adjointe gestion et animation des assemblées	Métropole de Lyon (69)
Madame	FIORDALISI Céline	Attachée, Cheffe du service concours	Cdg69
Madame	GAUTIER Sylvie	Attachée territoriale, retraitée	Ville de Miribel (01)
Madame	GELY Anne-Laure	Attachée territoriale, Responsable du service population	Ville de Miribel (01)
Madame	GIRARDET Stéphanie	Attachée territoriale, Directrice générale des services	Ville de La Murette (38)
Monsieur	GRENIER Yannick	Attaché territorial, DRH, Chargé de recrutement et d'accompagnement à la mobilité professionnelle	Département de la Loire (42)
Monsieur	GUIDON Fabien	Attaché principal, Chargé d'études prévention déchets	Métropole de Lyon (69)
Madame	HEULOT Séverine	Attaché principal	Ville de Rillieux-la-Pape (69)
Monsieur	IAIA Patrice	Attaché hors-classe, Chargé de mission	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur	JAMEN Cyril	Attaché territorial, Contrôleur de gestion	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Madame	LANDEMAINE Karine	Attachée principale, Chargée d'accompagnement des établissements d'accueil personnes âgées, handicapées	Département du Rhône (69)
Madame	LE DOZE Hélène	Attachée principale, Cheffe de projet,	Métropole de Lyon (69)

		centrale d'achat territoriale, Direction de la commande publique	
Monsieur	LORÉ Christophe	Attaché territorial, chargé du contrôle, du suivi et de la tarification des établissements et services médico-sociaux	Département de la Haute-Savoie (74)
Monsieur	LUCAZEAU Jean-Baptiste	Attaché principal, Chargé d'affaires juridiques	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Madame	MAKHLOUFI Chalabia	Attachée territoriale, Responsable unité opérationnelle, service concours	Cdg69
Monsieur	MATHY-POISOT Jean-Christophe	Directeur CCAS et Résidence Autonomie	Ville de Vindry-sur-Turdine (69)
Madame	MERLINC Élodie	Attachée territoriale, Cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Madame	MOCELLIN Fanny	Attachée territoriale, Directrice générale des services	Ville de Villy-le-Pelloux (74)
Madame	NOEL Nadège	Attachée hors-classe, Directrice du pôle Recrutement-mobilité	Cdg69
Madame	ORCET Mélanie	Attachée principale, Directrice ressources et supports	Ville de Miribel (01)
Monsieur	PELISSERO Stéphane	Attaché hors-classe, Directeur du CCAS	Ville de Bron (69)
Madame	PERELLO Emilie	Attachée principale, Directrice du pôle Population	Ville de Sainte Foy-lès-Lyon (69)
Monsieur	PINHOUEY Yvonnick	Attaché principal, Directeur CCAS, Directeur du pôle cohésion sociale, tranquillité publique et prévention	Ville de Neuville-sur-Saône (69)
Monsieur	ROCHE Yannick	Attaché principal, Directeur des affaires culturelles	Ville de Dardilly (69)

Madame	RONGIER Dominique	Attachée principale, Cheffe du service gestion des dispositifs PA/PH	Métropole de Lyon (69)
Madame	RUBIO FRUTOS Clémence	Attachée d'administration d'État en détachement comme attachée territoriale, Juriste	Métropole de Lyon (69)
Madame	SERPIN-HERAUD Lauriane	Attachée principale, Chargée de mission	SDMIS du Rhône (69)
Madame	TOUSSAINT Coralie	Attachée principale, Directrice du pôle moyens généraux	Ville de Sainte Foy-lès- Lyon (69)
Madame	VACHET Mélissa	Attachée territoriale, Responsable du service urbanisme	Ville de Champagne au Mont d'Or (69)
Madame	VIDAL Christine	Attachée territoriale, Directrice des services	Commune d'Yzeron (69)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 12 février 2026
Le Président,

 
Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr. Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.